UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE D'ÉCONOMIE
DE LA SORBONNE

Guide de rentrée

3e année de licence d'**économie**

Année 2021 - 2022

Édito

Chers étudiants,

C'est avec un immense plaisir que toute l'équipe de licence vous accueille à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Vous faites partie de l'École d'économie de la Sorbonne (EES) qui est le plus grand département universitaire d'économie de France. Cela va vous permettre non seulement de bénéficier d'enseignements d'excellence, dispensés par plus d'une centaine d'enseignants chercheurs, avec l'appui de doctorants, mais aussi de pouvoir vous engager sur différents parcours qui vous mèneront vers nos masters et vers le monde du travail.

L'école d'économie de la Sorbonne relève le défi de proposer à ses étudiants une formation pluraliste en économie pour les préparer à la complexité des enjeux présents et futurs d'un monde globalisé et changeant.

Pour relever ce défi et offrir à nos étudiants les clés de leur réussite, nous cherchons à répondre à leurs besoins et à les accompagner dans toutes les étapes de leur formation au sein de l'EES.

Bertrand Wigniolle
Directeur de l'École d'économie de la Sorbonne

Sommaire

Informations générales 3

Contacts 4

Inscriptions administratives 10

Inscriptions pédagogiques 11

Espace numérique de travail 13

Enseignements et examens 14

Handicap et maladie chronique 16

Stages 17

Mobilité d'études 18

Informations générales

Nous vous invitons à lire attentivement les informations que vous trouverez dans ce guide. Vous devrez, souvent, chercher par vous-même la plupart des renseignements disponibles en ce qui concerne la scolarité, les aides sociales, la vie culturelle… N'attendez pas que l'information vous arrive ! Vous pouvez notamment compter sur le secrétariat de licence 3 pour vous y aider mais l'essentiel de ce dont vous avez besoin se trouve dans ce présent guide et sur :

- **les différents guides de l'université** (en particulier le *Guide de l'étudiant* disponible sur https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante) ;
- **le site internet de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne** (https://www.pantheonsorbonne.fr) ;
- **le site internet de l'École d'économie de la Sorbonne** (https://economie.pantheonsorbonne.fr) ;
- **l'espace pédagogique interactif (EPI)** (https://cours.univ-paris1.fr/);
- **l'intranet étudiant** (https://intranet.pantheonsorbonne.fr/ent/intranet) ;

Nous vous conseillons d'activer rapidement votre compte en ligne universitaire et votre courriel étudiant (prenom.nom@etu.univ-paris1.fr). Toute l'information (communication des enseignants, examens, absence des enseignants, changement d'emploi du temps…) vous sera communiquée sur ce courriel. Vous pouvez paramétrer cette boîte pour un renvoi automatique vers votre courriel personnel. L'administration de l'École d'économie de la Sorbonne considérera toute information envoyée comme acquise. Si vous constatez des anomalies dans la réception de vos messages électroniques, vous devrez le signaler à l'adresse assistance-dsiun@univ-paris1.fr.

Contacts

Vous êtes étudiants en 3e année de licence à l'École d'économie de la Sorbonne (UFR02 - Unité de formation et de recherche en économie) de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Vous dépendez de plusieurs interlocuteurs.

Les personnels de l'École d'économie de la Sorbonne et de l'université plus généralement abordent chacun un champ spécifique de la vie étudiante. Prenez donc le temps d'identifier le bon contact. Dans le cas contraire, vous risquez de ne pas voir votre demande traitée ou d'allonger le temps de réponse.
Aussi, renseignez l'objet lorsque vous envoyez un mail !

LES PÔLES DE L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE LA SORBONNE

Pour les questions et demandes d'ordre administratif :

Secrétariat de la licence 3 simple, des doubles licences 3 et du parcours HEC
Lamia SAADAOUI
Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau B15.07 (15e étage)
licences3.ees@univ-paris1.fr
01 44 07 88 86

Bureau des stages et des césures
Karine CHEVALIER
Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau C13.03 (13e étage)
stagesl-m1.ees@univ-paris1.fr
cesures.ees@univ-paris1.fr
01 44 07 85 27

Bureau des relations internationales (programmes d'échanges internationaux)
Nil PITRAT
Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau C22.02 (22e étage)
iro.ees@univ-paris1.fr
01 44 07 88 20

⇨ Retrouvez ces contacts sur https://economie.pantheonsorbonne.fr

Pour les questions et demandes d'ordre pédagogique :

Responsable de la licence 3 d'économie (sauf doubles licences)
Ai-Thu DANG
ai-thu.dang@univ-paris1.fr

Les relevés de notes, l'attestation de réussite au diplôme national de licence et les problèmes d'emploi du temps ou de notes manquantes lors des examens relèvent du secrétariat de la licence 3 et non du responsable de licence.

LES SERVICES ET LES DIRECTIONS DE L'UNIVERSITÉ

Pour les questions administratives et les bourses :

Service de la scolarité administrative - Pôle inscriptions
Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau C11.05 (11e étage)
01 1 71 25 11 37
Inscriptions-Administratives@univ-paris1.fr

Service de la scolarité administrative - Pôle bourses
Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau C11.04 (11e étage)
01 44 07 88 33
bourses@univ-paris1.fr

⇨ Plus d'informations sur https://www.pantheonsorbonne.fr/

Pour choisir ses cours de langue :

Département des langues

Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau A7.02 (7e étage, ascenseurs verts)
01 44 07 88 22

⇨ Plus d'informations sur https://langues.pantheonsorbonne.fr/

Pour choisir ses options et ses bonus et participer à la vie étudiante :

Unité d'enseignement et de formation aux activités physiques et sportives (UEFAPS)

Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau C8.01 (8e étage)
01 44 07 88 96
uefaps@univ-paris1.fr

⇨ Plus d'informations sur https://sport.pantheonsorbonne.fr/

Antenne vie étudiante au centre Panthéon (activités et bonus culturels)

Centre Panthéon, 12 place du Panthéon, 75005 Paris
Cour d'honneur
01 44 07 77 64
sve@univ-paris1.fr

Antenne vie étudiante au centre Pierre-Mendès-France (activités et bonus culturels)

Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau C11.04 (11e étage)
01 44 07 86 30
⇨ Plus d'informations sur https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante

Pour être accompagné (projet d'étude, insertion professionnelle et handicap) :

Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO)

Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau C09.01 (9e étage)
Du mardi au vendredi de 9 h 30 à 17 h sans interruption
scuio@univ-paris1.fr
01 44 07 88 56 du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

⇨ Plus d'informations sur https://www.pantheonsorbonne.fr/scuio

Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

Permanence en ligne les mercredis de 12 h à 14 h 30
baip@univ-paris1.fr

⇨ Plus d'informations sur
https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/insertion-professionnelle

Relais handicap

handi@univ-paris1.fr

⇨ Plus d'informations sur
https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/relais-handicap

Service de santé universitaire (anciennement SIUMPPS)

Centre Pierre-Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris
Bureau B8.08 (8e étage, ascenseurs verts)
01 44 07 89 50
siumpps@univ-paris1.fr

⇨ Plus d'informations sur https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/sante

Pensez-y !

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est attentive au bien-être de ses étudiants. Elle les accompagne tout au long de l'année et met en place différents dispositifs pour faciliter leur quotidien.

Exonération des droits d'inscription

Des exonérations peuvent être accordées aux étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle. Les demandes sont soumises à la Commission d'exonération.
Pour cela, vous devez télécharger le formulaire disponible sur votre intranet étudiant dans la rubrique « Demande d'exonération ».

⇨ Plus d'informations sur https://www.pantheonsorbonne.fr/ent/intranet/

Aides sociales

Les assistants sociaux vous orientent en fonction de votre situation. Pour obtenir un rendez-vous, écrivez à social.pantheon@crous-paris.fr. Votre situation financière sera étudiée et vous pourrez déposer une demande d'aide.

Aides psychologiques

Vous ressentez le besoin d'un accompagnement psychologique ? Contactez le service de santé de l'université. Vous y trouverez une aide gratuite auprès de médecins, d'infirmières et de psychologues qualifiés.

⇨ Plus d'informations sur https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/sante

Prêt d'ordinateurs

Pour lutter contre la fracture numérique chez les étudiants, l'université met à disposition des prêts d'ordinateurs. Tout étudiant souhaitant bénéficier de ce dispositif doit remplir un formulaire de demande disponible sur l'intranet étudiant dans la rubrique « Aide pour les étudiants ».

⇨ Plus d'informations sur https://www.pantheonsorbonne.fr/ent/intranet/

Mise à disposition de connexions

Afin de vous accompagner au mieux, l'université met à votre disposition 1 carte SIM ainsi que 4 codes recharge pour l'année universitaire.

Pour bénéficier de ce prêt, un formulaire de demande, disponible sur l'intranet étudiant dans la rubrique « Aide pour les étudiants », doit au préalable être rempli.
Toute demande sera ensuite étudiée selon les ressources et les motivations de chaque étudiant.
Seuls les étudiants en formation initiale en présentiel, inscrits en licence ou en master, peuvent y prétendre.

⇨ Plus d'informations sur https://www.pantheonsorbonne.fr/ent/intranet/

Retrouvez d'autres aides de l'université et de ses partenaires, de la ville de Paris et de la région Ile-de-France sur https://www.pantheonsorbonne.fr/aides

Inscriptions administratives

L'inscription administrative correspond à votre enregistrement comme étudiant à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour une année universitaire. Elle se traduit par le paiement des droits d'inscription et la délivrance de la carte étudiante ainsi que des certificats de scolarité.

Elle s'effectue en ligne aux adresses suivantes :

- **http://primo.univ-paris1.fr si vous n'avez jamais été inscrit(e) à l'université ;**
- **http://reins.univ-paris1.fr si vous êtes déjà étudiant(e) à l'université.**

Suivez les indications fournies lors de la saisie en ligne.

Les inscriptions administratives doivent être validées avant le 13 septembre 2021, sinon vous serez dans l'impossibilité de vous inscrire pour l'année universitaire 2021- 2022.

Inscriptions pédagogiques

Les inscriptions pédagogiques se font en ligne et par semestre. Si vous n'avez pas accès à internet, des salles informatiques sont à votre disposition au 4e étage du centre Pierre-Mendès-France. Les inscriptions pédagogiques consistent à choisir votre groupe de travaux dirigés (TD). Elles déterminent votre emploi du temps, et éventuellement vos bonus. Le choix de la langue doit être compatible avec votre emploi du temps (cours magistraux et TD).

Vous devez impérativement suivre les enseignements de votre groupe de TD, autrement vous serez défaillant.

Nous vous rappelons que le choix de langue peut être obligatoire selon les maquettes. Seuls les bonus sont facultatifs. En cas de problèmes, contactez le Département des langues (coordonnées dans la section contacts des services et directions de l'université). Le secrétariat de licence 3 ne gère pas les langues.

N'oubliez pas que vous êtes étudiants en économie. Quelles que soient les difficultés que vous rencontrerez pour trouver un créneau en langues étrangères ou en mineure, vos matières économiques restent prioritaires.

Vous devez vous assurer que vos choix d'emploi du temps n'entraînent aucun chevauchement de cours.

- **Pour l'essentiel des inscriptions pédagogiques (choix des matières optionnelles et des TD…), vous devez vous inscrire sur le site https://ipweb.univ-paris1.fr/ ;**
- **Pour les langues, consultez le site https://langues.pantheonsorbonne.fr ;**
- **Pour le sport, rendez-vous sur le site https://sport.pantheonsorbonne.fr/.**

FINALISATION DE L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

N'oubliez pas, dès l'inscription pédagogique sur IP-WEB, de vérifier et de valider votre contrat pédagogique et d'enregistrer une copie.

Consultez régulièrement votre contrat pédagogique sur l'environnement numérique de travail (ENT), au moins au début de chaque semestre. Il s'agit du document qui atteste de vos choix d'inscription. Vous devez y retrouver le numéro de votre TD (groupe de travaux dirigés), le choix de la langue obligatoire et le cas échéant vos bonus.

En effet, vous êtes responsable de votre inscription pédagogique. Ainsi, sauf problème technique, vous serez considéré comme responsable de toute erreur d'inscription. Si vous constatez une anomalie dans votre inscription pédagogique, prenez contact rapidement avec votre secrétariat.

INSCRIPTION EN EXAMEN TERMINAL

Un TD « Examen terminal » existe de façon à valider votre inscription sans avoir à bloquer de place en TD. **Vous ne pouvez vous inscrire en examen terminal que si vous êtes salarié, si vous suivez une autre formation ou pour raison médicale.** Vous devez aussi, apporter des justificatifs (contrat de travail avec vos horaires, certificat de scolarité dans un autre établissement…).

Une date limite est fixée chaque début d'année pour l'inscription en examen terminal.

Espace numérique de travail

Vous avez un compte sur votre espace numérique de travail (ENT). À partir de ce compte, vous disposez également d'un courriel. Vous pouvez consulter vos résultats, retrouver les cours des enseignants sur l'EPI, les dates et les lieux d'affectation de vos partiels, télécharger ou imprimer des relevés de notes, votre certificat de scolarité, votre contrat pédagogique…

Nous vous invitons à lire attentivement le guide à propos de l'espace numérique de travail disponible sur https://cours.univ-paris1.fr/.

Beaucoup d'enseignants utilisent un EPI pour déposer les « slides » et des documents relatifs à leur cours. La liste des EPI auxquels vous pouvez accéder est disponible dans votre ENT.

Attention, si vous rencontrez un problème d'accès à l'EPI pour un cours spécifique, demandez à l'enseignant responsable du cours qu'il vous inscrive manuellement à cet EPI.

Enseignements et examens

Vous allez suivre tout au long de l'année différents cours. L'enseignement des matières se répartit en semestre et en unité d'enseignement (UE). Vous avez deux formules : les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD), ces derniers étant soumis à un contrôle d'assiduité. **Seules trois absences justifiées sont tolérées. En cas de non-respect de cette règle de présence, vous serez déclaré « défaillant ».**

Un contrôle des connaissances s'effectue tout au long du semestre dans les matières qui ont des travaux dirigés, c'est le contrôle continu (CC). La note en fin de semestre est déterminée par la moyenne entre votre note de contrôle continu (moyenne des différents contrôles) et celle du partiel, qui est un examen à la fin du semestre.

Certains cours sont évalués en contrôle continu intégral (CCI). Cela signifie qu'il n'y a pas de partiel en janvier mais un ensemble d'interrogations tout au long du semestre.

Pour valider votre année vous devez obtenir une moyenne générale de 10 ou plus. Cette moyenne se calcule sur trois niveaux :

- **premièrement l'unité d'enseignement (UE).**

Elle se compose de matières dont les notes se compensent (principe de compensation). Pour valider une UE, vous devez avoir 10 (ou plus) de moyenne entre les notes des matières qui la composent. Attention, toutes les matières n'ont pas le même coefficient ;

- **deuxièmement le semestre.**

Pour valider un semestre vous devez obtenir 10 (ou plus) de moyenne entre les UE. Les UE se compensent entre elles ;

- **troisièmement l'année.**

Pour valider l'année vous devez obtenir 10 (ou plus) de moyenne entre les deux semestres. Les semestres se compensent.

Les bonus sont des bonifications (jusqu'à 0,5 point et deux bonus au maximum par semestre) qui sont ajoutés à la moyenne semestrielle.

Les résultats en fin de semestre sont soumis à un jury qui les contrôle et délibère. Les résultats sont officiels après ces délibérations.

Un résultat qui valide une matière, une UE ou un semestre est conservé (principe de capitalisation).

Il existe deux sessions pour valider votre année : la première session à la fin de chaque semestre (janvier et mai) et la seconde session (rattrapages) pour les matières non validées lors de la première session, généralement en juin.
La note retenue, dans chaque matière, est la meilleure note des deux sessions.

Une matière à moins de 10, d'une UE non validée, appartenant à un semestre non validé, est à rattraper à la seconde 2.

En cas d'échec à la seconde session vous pourrez redoubler. **Le nombre d'inscriptions à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est limité à cinq pour l'ensemble de la licence (à trois pour la licence 1 et la licence 2) et vous ne pouvez pas tripler une année.**

Notez toutefois que :

- La demande de triplement pour la licence 3 est soumise à une dérogation. Ce qui signifie que vous ne pourrez pas vous inscrire administrativement en licence 3 si vous avez déjà effectué deux années de licence 3 à l'École d'économie de la Sorbonne ;
- Par ailleurs, vous ne pourrez pas non plus vous inscrire administrativement pour une nouvelle année si vous avez déjà effectué cinq années de licence de la L1 à la L3 ;
- Si vous êtes dans l'un des cas ci-dessus, vous devez formuler une demande de dérogation auprès du secrétariat de licence 3 en remplissant un formulaire qui vous sera transmis mi-juillet. Une commission statuera sur les demandes de dérogation en septembre.

Handicap et maladie chronique

Si vous souffrez d'un handicap ou êtes atteint d'une maladie chronique invalidante pouvant affecter votre scolarité, vous pouvez bénéficier d'un plan d'accueil personnalisé qui vous donnera droit à certains aménagements (tiers temps supplémentaire pour composer, horaires aménagés, aide matérielle…).

Pour en bénéficier, il faut demander avant le 19 novembre 2021, un rendez-vous à la référente handicap à handi@univ-paris1.fr.

Stages

Pour cette nouvelle année de licence, vous allez avoir le choix au deuxième semestre, entre composer un mémoire ou faire un stage.

LA DURÉE

Les stages doivent être effectués entre la fin des examens du second semestre (qui auront lieu du 3 au 18 mai 2022) et fin août. Ils ne peuvent être poursuivis au-delà du 31 août de l'année universitaire en cours. Pour les étudiants ayant validé un seul semestre au cours d'une année universitaire, il est possible d'effectuer un stage long, de 6 mois maximum.

LA RÉMUNÉRATION

À compter d'une durée de 309 heures (environ 2 mois), les entreprises sont tenues de rémunérer l'étudiant à hauteur d'au moins 3,90 € par heure (minimum légal 2021).

LA CONVENTION DE STAGE

Tout stage est encadré par une convention de stage. Toute demande de convention de stage doit être déposée sur l'espace numérique de travail (ENT). Avant la signature de la convention, le bureau des stages et des césures s'assure de la cohérence de la mission proposée avec le niveau d'étude de l'étudiant·e. La procédure à suivre est la suivante :

1. **Vous devez d'abord contacter votre enseignante référente par courriel pour la validation pédagogique de votre convention.**
   Pour les stages non validés par ECTS, l'enseignante référente est Ai-Thu DANG.
   Pour les stages validés par ECTS, l'enseignante référente est Patricia VORNETTI.
2. **Vous pourrez ensuite remplir en ligne votre convention de stage.**
3. **Enfin, notifiez par courriel le numéro de convention créée dans l'ENT au bureau des stages et des césures de l'EES à stagesl-m1.ees@univ-paris1.fr.**

Mobilité d'études

Partir en mobilité, c'est améliorer sa pratique linguistique, découvrir d'autres cultures, disposer d'atouts utiles à sa carrière professionnelle ou encore gagner en indépendance.

Pour toute information et demande au sujet des programmes d'échanges internationaux de l'École d'économie de la Sorbonne, vous pouvez contacter le bureau des relations internationales (coordonnées dans la section contacts de l'École d'économie de la Sorbonne ci-dessus).

MOBILITÉ EN LICENCE 3

Il est possible, en licence 3, de déposer sa candidature lors du second appel de septembre pour partir au second semestre en mobilité.

MOBILITÉ D'ÉTUDES EN EUROPE

Vous trouverez toutes les informations pour vos projets de mobilité sur le site de la direction des relations internationales (DRI) de l'université : https://international.pantheonsorbonne.fr/.
Vous pouvez également contacter la direction par courriel à outgoingeurope@univ-paris1.fr.

MOBILITÉ D'ÉTUDES HORS EUROPE

Des mobilités hors Europe sont possibles dans le cadre des programmes bilatéraux et du projet Mobilité internationale de crédits (MIC). Ces mobilités vous permettent de bénéficier automatiquement d'une bourse d'études d'un montant de 700 € par mois et d'une aide aux frais de voyage. Chaque année, le nombre de places disponibles est environ de 20 en Égypte, en Russie, en Tunisie et en Ukraine.
Vous pouvez consulter les places disponibles sur le site de la DRI de l'université et contacter la direction par courriel à outgoingworld@univ-paris1.fr.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

1. Prenez connaissance des procédures de candidature sur le site de la DRI de l'université et consultez la carte des mobilités pour plus d'informations sur nos établissements partenaires : outgoing.univ-paris1.fr/publisher/1/fra
2. Lorsque votre projet est finalisé, faites valider votre contrat pédagogique par l'enseignant délégué aux relations internationales. Puis, remplissez votre candidature dématérialisée via ce lien : https://bit.ly/Candidatures_Mobilites
3. **Soumettez votre dossier complet avant la date limite indiquée par le bureau des relations internationales.**

⇨ Plus d'informations sur https://international.pantheonsorbonne.fr/

APPEL À CANDIDATURES POUR LES PLACES RESTANTES

Un appel à candidatures pour les places restantes est lancé au courant de l'année. Il s'agit de départs au second semestre et non l'année suivante.

La date limite de dépôt de dossier est le 21 septembre 2021 à 12 h pour les programmes hors Europe et en Europe.

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE D'ÉCONOMIE
DE LA SORBONNE

Une publication du pôle communication de l'École d'économie de la Sorbonne

Directeur de la publication : Bertrand Wigniolle

Rédaction : Diakho Camara

Réalisation : Diakho Camara

Photos : Pascal Levy,
direction de la communication de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les informations figurant dans ce guide datent de juillet 2021, certaines sont suceptibles d'être modifiées ultérieurement.

#Restez connectés !

www.economie.pantheonsorbonne.fr

Sorbonne School of Economics

@EESorbonne